



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1878**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement d'emprunt n° 1878 intitulé :

**Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réfection d'enveloppe, d'égouttement et des toitures plates, incluant tous les travaux connexes, pour le bâtiment du 51, rue Jeannotte en décrétant une dépense et un emprunt de 3 140 000 \$ à ces fins**

a été adopté par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 20 avril 2026.

QUE le règlement a été approuvé le 16 juillet 2026 conformément à la loi pour un emprunt de 3 140 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 20 juillet 2026.

Catherine Ricart, notaire  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Web de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)